

# LE FANTASQUE

N. AUBIN, Rédacteur,  
W. H. ROWEN, Imprimeur.

PROPRIÉTAIRES.

{ No. 2, Rue Grant, St. Roch.  
{ No. 7, Rue des Prairies, St. Rich.

## CONDITIONS

Ce Journal se publie chaque LUNDI au No. 2, Rue Grant St. Roch; près de la Rue St. Vallier. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. — On peut avoir le Journal à domicile moyennant un abonnement de quinze sous par mois; payable d'avance. Pour le recevoir à la campagne il faut payer au moins quatre mois d'avance.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux. Toutes communications seront reçues, franches de port au Bureau ou chez les Agents en Ville.



## DEPOTS

On trouve le *Fantastique* au Bureau du Journal, chez M. L. JINGRAS, marché de la Haute-Ville, et chez M. ANT. MATTE Basse-Ville.

## AGENTS

Montréal, — chez M. J. DAVU  
LEHAY, Rue Notre-Dame  
et on reçoit des souscriptions  
chez Mr. IGNAZ BOUQUER,  
Rue Ste. Thérèse.

Trois Rivières, — chez Ph. LAS  
SISSEVE, Etud. en Méd.  
Les personnes qui désireraient  
se charger de l'agence du *Fan-  
tasque* dans les campagnes, sont  
priées de nous le faire savoir.

*Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je suis ce qui me  
plait, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

Vol. 2.

Québec, 5 Octobre, 1840.

No. 42.

## MELANGES.

### TRIBUNAUX FRANÇAIS. — LE PETIT AUVERGNAT.

Un petit Auvergnat, haut comme la botte d'un garde municipal, se présente devant la police correctionnelle, où l'amène une prévention de mendicité. Sa petite voix d'enfant n'arrive pas jusqu'à MM. les juges, et l'on est obligé de le faire monter sur l'estrade qui conduit au pied du tribunal.

M. le président. — Vous avez demandé l'aumône : c'est défendu, cela.

L'enfant. — Mon bon Monsieur, je jouais de la vielle en dansant, et en chantant *Gai Coco!* on me donnait des petits sous pour ma peine.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de jouer de la vielle, ni de chanter en public.

L'enfant. — Ça fait donc du mal que je chante *Gai Coco!* et qu'on me donne des petits sous pour ma peine?

M. le président. — Vous ne vous contentiez pas d'attendre que l'on vous donnât : vous poursuiviez les passans, en les importunant, pour en obtenir quelque